



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 21/06/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ROUGE CANICULE EN SARTHE

Le département de la Sarthe est placé en vigilance jaune canicule depuis le jeudi 18 juin puis en vigilance orange canicule depuis le vendredi 19 juin 2026. **Météo France le placera en vigilance rouge canicule dès ce dimanche 21 juin à 12h00.**

Face à cet épisode de chaleur exceptionnel, le préfet de la Sarthe appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance.

Un épisode de chaleur exceptionnel

Des températures pouvant localement atteindre 40 à 42°C en journée sont attendues, tandis que les températures nocturnes pourraient demeurer comprises entre 23 et 25°C. Les journées des lundi 22 et mardi 23 juin devraient correspondre au pic de cet épisode caniculaire.

Dès le jeudi 18 juin, le préfet de la Sarthe a activé le plan ORSEC « Vague de chaleur » ainsi que le Centre opérationnel départemental (COD). Celui-ci demeure mobilisé afin d'assurer le suivi de la situation et la coordination de l'ensemble des services publics jusqu'à la levée de l'alerte.

Des mesures renforcées pour protéger la population

Le préfet de la Sarthe met en œuvre l'ensemble des mesures adaptées à la situation. Les mesures prises pour la vigilance orange restent en vigueur.

S'agissant des manifestations culturelles ou festives, aucune interdiction générale ou de principe n'est prononcée. Les organisateurs sont invités à adapter les horaires, les lieux et les modalités d'organisation afin de garantir la sécurité du public et des participants, en tenant compte des réalités locales.

Aucune mesure générale de fermeture des établissements scolaires n'est décidée pour la journée du lundi 22 juin. Les situations sont examinées au cas par cas par les maires et les chefs d'établissement, en lien avec l'autorité académique et la préfecture. En cas de fermeture d'une école, un service d'accueil minimal des enfants sera assuré.

**Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**

Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11
pref-communication@sarthe.gouv.fr



Deux arrêtés préfectoraux viennent compléter ces dispositions et entreront en vigueur à compter de ce dimanche 21 juin à 12h00 et jusqu'à la levée de l'alerte :

- **Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique, de jour comme de nuit ;**
- **Interdiction des manifestations, compétitions et événements à caractère sportif en plein air et dans des espaces non climatisés.**

Une attention particulière portée aux publics vulnérables

Les capacités d'accueil des structures d'hébergement d'urgence ont été augmentées et des maraudes supplémentaires ont été mises en place en faveur des personnes sans domicile.

Les collectivités territoriales ont été invitées, dès le 18 juin, à déployer plusieurs mesures :

- Suivi renforcé des personnes vulnérables inscrites sur les registres municipaux ;
- Extension des horaires d'ouverture des parcs, jardins et piscines ;
- Facilitation de l'accès aux bâtiments publics rafraîchis ;
- Adaptation des horaires des manifestations accueillant du public ;
- Renforcement des dispositifs de secours et d'accompagnement sanitaire lors des événements.

Les employeurs ont également été appelés à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les salariés exposés aux fortes chaleurs, notamment ceux exerçant leur activité en extérieur.

Au-delà de l'action des services publics, chacun est invité à porter une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes fragiles ou isolées, aux enfants, aux sportifs ainsi qu'aux travailleurs exposés à la chaleur.

Si les personnes vulnérables sont les premières concernées, les fortes chaleurs représentent un risque pour l'ensemble de la population.

Recommandations par public

- **Personnes âgées, isolées ou atteintes de maladies chroniques**
Prendre régulièrement de leurs nouvelles ou leur rendre visite au moins deux fois par jour ;
Les accompagner dans un lieu frais ;
Les encourager à s'inscrire sur le registre communal de leur mairie afin de bénéficier d'un suivi adapté.
- **Nourrissons et jeunes enfants**
Éviter les sorties aux heures les plus chaudes ;
Les faire boire et les hydrater régulièrement ;
Leur faire porter un chapeau, des lunettes de soleil et appliquer une protection solaire adaptée ;
Ne jamais les laisser seuls dans un véhicule ou dans une pièce insuffisamment ventilée, même pour une courte durée.

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11
pref-communication@sarthe.gouv.fr



- **Travailleurs**
Boire régulièrement de l'eau tout au long de la journée ;
Se protéger du soleil ;
Être attentif à ses collègues et signaler immédiatement tout malaise ;
Adapter les horaires de travail lorsque cela est possible et reporter les tâches les plus pénibles aux heures les moins chaudes.
- **Sportifs**
Éviter toute activité physique à partir de 12h00.
- **Structures d'accueil collectif**
Les responsables de crèches, écoles, centres de loisirs et autres structures d'accueil collectif sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les personnes accueillies et favoriser leur hydratation.
- **Conseils pratiques pour tous**
Se rafraîchir et se mouiller la peau plusieurs fois par jour, notamment le visage et les avant-bras ;
Éviter de sortir pendant les heures les plus chaudes ;
Ne pas s'exposer au soleil ;
Porter des vêtements légers et de couleur claire ainsi qu'un chapeau ;
Passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais ou climatisé ;
Maintenir son logement au frais en fermant volets et fenêtres le jour et en aérant la nuit ;
Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
Continuer à s'alimenter normalement ;
Limiter les efforts physiques intenses ;
Prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles ;
Au travail, rester attentif à soi-même et à ses collègues ;
Appeler le 15 en cas de malaise ou de troubles du comportement.

Informations utiles

Pour obtenir des conseils et des informations complémentaires :

- Site internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- Numéro vert « Canicule Info Service » : 0 800 06 66 66
Ce numéro gratuit est accessible de 9h00 à 19h00 et permet d'obtenir des conseils de prévention et de protection pour soi-même et son entourage, en particulier les personnes les plus fragiles.

Les services de l'État en Sarthe et l'ensemble de leurs partenaires demeurent pleinement mobilisés et suivent avec la plus grande attention l'évolution de la situation météorologique.

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11
pref-communication@sarthe.gouv.fr

